

2014

ENSEMBLE POUR MARQUEFAVE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 18 avril 2014



# Procès-verbal du conseil d'administration du 18 avril 2014

Le 18 avril 2014 à 21 heures et 45 minutes, le conseil d'administration de l'association « Ensemble pour Marquèves » s'est réuni à la Maison des associations sise 1, rue de la République 31390 Marquèves sur convocation de Philippe FAURIE, membre fondateur de l'association.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration était présidé par Philippe FAURIE en qualité de membre fondateur de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Carole BAUDOUIN, membre fondatrice de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le président de séance:

1. Mode de scrutin
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Election des Membres du bureau
  - a. Election du Président
  - b. Election du Vice-président
  - c. Election du Trésorier
  - d. Election du Trésorier adjoint
  - e. Election du Secrétaire
  - f. Election de Secrétaire adjoint
4. Présentation du projet de Règlement Intérieur de l'association
5. Adoption du Règlement intérieur
6. Pouvoirs en vue des démarches pour les formalités bancaires.
7. Pouvoirs en vue d'une demande d'immatriculation au répertoire SIRENE de l'INSEE.
8. Questions diverses

## 1) Mode de scrutin.

Le président de séance propose le vote à main levée pour les délibérations, cependant il précise que pour les élections des membres du bureau, il y aura vote à main levée dans le cas d'une seule candidature et à bulletin secret dans le cas de candidatures multiples.

Pour	Contre	Abstentions	Ne participe pas au vote
10	0	0	0

Le mode de scrutin proposé par le président de séance est adopté à la majorité.

## 2) Adoption de l'ordre du jour.

Le président de séance, après présentation de l'ordre du jour, soumet au vote l'acceptation de ce dernier.

Pour	Contre	Abstentions	Ne participe pas au vote
10	0	0	0

L'ordre du jour du conseil d'administration est adopté à la majorité.

### 3) Election des Membres du bureau

#### 3a. Election du Président

Candidat(s)	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
Philippe FAURIE	10	0	0	0

**M. FAURIE Philippe** est élu Président de l'association.

Il prend immédiatement ses fonctions et continue la présidence de ce conseil d'administration.

#### 3b. Election du Vice-président

Candidat(s)	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
Pascal UZAC	4	6	0	0
Nicolas BAUDOUIN	6	4	0	0

**M. BAUDOUIN Nicolas** est élu Vice-président de l'association.

#### 3c. Election du Trésorier

Candidat(s)	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
Nathalie PERILHE	10	0	0	0

**Mme. PERILHE Nathalie** est élue Trésorière de l'association.

#### 3d. Election du Trésorier adjoint

Candidat(s)	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
Renaud ESCAICH	10	0	0	0

**M. ESCAICH Renaud** est élu trésorier adjoint de l'association.

#### 3e. Election du Secrétaire

Candidat(s)	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
Carole BAUDOUIN	10	0	0	0

**Mme. BAUDOUIN Carole** est élue secrétaire de l'association.

#### 3f. Election du Secrétaire adjoint

Candidat(s)	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
Pascal UZAC	10	0	0	0

**M. UZAC Pascal** est élu secrétaire adjoint de l'association.

## Récapitulatif des Membres du Bureau

- M. Philippe FAURIE , Président,
- M. Nicolas BAUDOUIN , Vice-président,
- Mme. Nathalie PERILHE , Trésorière,
- M. Renaud ESCAICH , Trésorier adjoint,
- Mme. Carole BAUDOUIN , Secrétaire,
- M. Pascal UZAC , Secrétaire adjoint.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

### 4) Présentation du projet de règlement intérieur de l'association

Le président présente le projet de règlement intérieur de l'association à l'ensemble du conseil d'administration.

Le projet de règlement intérieur figure en annexe du présent procès-verbal.

### 5) Adoption du règlement intérieur

Pour	Contre	Abstentions	Ne participe pas au vote
10	0	0	0

Le règlement intérieur est adopté à la majorité.

### 6) Pouvoirs en vue des démarches pour les formalités bancaires.

Le président, ne souhaitant pas exercer son pouvoir auprès des établissements financiers pour des raisons de transparence, souhaite soumettre au vote du conseil d'administration les pouvoirs de représentation auprès du ou des établissements bancaires du trésorier et du trésorier-adjoint.

Le président explique que cette délégation de pouvoir permet au trésorier et au trésorier-adjoint :

- de faire séparément toutes les opérations concernant le fonctionnement du compte de chèques, du livret, de fonds ouverts à l'agence et notamment de signer tous ordres, reçus, chèques, virements, et faire tous versements et tous retraits, de retirer ou de verser toutes pièces comptables, de donner toutes quittances et décharges, et, de façon générale, effectuer toutes opérations pour le compte de l'association sus – dénommée.

Il explique également que le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse de la part du conseil d'administration. Il sera obligatoirement renouvelé, au cas où un changement interviendrait au sein de l'association.

Il est donc procédé au vote.

Pour	Contre	Abstentions	Ne participe pas au vote
10	0	0	0

La délégation des pouvoirs des démarches pour les formalités bancaires est adoptée à la majorité.

La copie du pouvoir figure en annexe du présent procès-verbal.

### **7) Pouvoirs en vue d'une demande d'immatriculation au répertoire SIRENE de l'INSEE.**

Le président demande au conseil d'administration l'autorisation de faire immatriculer l'association au répertoire SIRENE de l'INSEE.

Il explique que le fait d'avoir un numéro SIRET facilitera l'accès aux différentes démarches administratives et notamment vis-à-vis de l'administration fiscale.

Il est donc procédé au vote.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>	<b>Ne participe pas au vote</b>
<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le pouvoir d'une demande d'immatriculation au répertoire SIRENE de l'INSEE est adopté à la majorité.

### **8) Questions diverses**

En l'absence de questions posées, le président remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration.

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

### **Signatures**

**Le président**  
**Philippe FAURIE**

**Le secrétaire**  
**Carole BAUDOUIN**